



Assemblée générale

Distr. générale
14 février 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Liste préliminaire des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la soixante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale*

Note du Secrétaire général

1. Le présent document a été établi conformément à la recommandation du Comité spécial pour la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale, telle qu'elle figure au paragraphe 17 a) de l'annexe II à la résolution 2837 (XXVI) de l'Assemblée, en date du 17 décembre 1971.
2. Les documents suivants, relatifs à l'ordre du jour de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, paraîtront aux dates ci-après :

Liste préliminaire annotée	15 juin 2006
Ordre du jour provisoire**	14 juillet 2006
Liste supplémentaire.....	24 août 2006
Mémoire présenté par le Secrétaire général au Bureau	11 septembre 2006
3. La soixante et unième session s'ouvrira au Siège de l'Organisation des Nations Unies le mardi 12 septembre 2006, à 15 heures***.

* La numérotation des points inscrits sur la liste préliminaire a été modifiée conformément à la résolution 58/316 de l'Assemblée générale, en date du 1^{er} juillet 2004, et tient compte du plan-programme biennal et des priorités de la période 2006-2007.

** L'ordre du jour provisoire tiendra compte des résolutions et décisions que l'Assemblée générale pourrait encore adopter à sa soixantième session.

*** Au premier paragraphe de sa résolution 57/301 en date du 13 mars 2003, l'Assemblée générale a décidé de modifier comme suit l'article premier de son règlement intérieur : « L'Assemblée générale se réunit en session ordinaire, chaque année, à partir du mardi de la troisième semaine de septembre à compter de la première semaine du mois comportant au moins un jour ouvrable ».



1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale (art. 31)¹.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation (art. 62).
3. Pouvoirs des représentants à la soixante et unième session de l'Assemblée générale (art. 28) :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection du Président de l'Assemblée générale (art. 30)².
5. Élection des bureaux des grandes commissions (art. 30)².
6. Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale (art. 30)².
7. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau (art. 21).
8. Débat général (résolution 57/301 du 13 mars 2003).

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

9. Rapport du Conseil de sécurité [art. 13 b)].
10. La place des diamants dans le financement des conflits (résolution 60/182 du 20 décembre 2005).
11. Prévention des conflits armés³.
12. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement (décision 60/508 du 31 octobre 2005)⁴.
13. La situation au Moyen-Orient (résolutions 60/40 et 60/41 du 1^{er} décembre 2005).
14. Question de Palestine (résolutions 60/36 à 60/39 du 1^{er} décembre 2005).
15. Zone de paix et de coopération dans l'Atlantique Sud (décision 60/509 du 31 octobre 2005).
16. La situation en Afghanistan (résolutions 60/32 A et B du 30 novembre 2005)⁵.
17. La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan³.
18. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique (résolution 60/12 du 8 novembre 2005).

¹ On trouvera le texte révisé de l'article 31 dans la résolution 56/509 du 8 juillet 2002.

² On trouvera le texte révisé de l'article 30 dans la résolution 56/509.

³ Cette question, qui n'a pas encore été examinée par l'Assemblée générale à sa soixantième session, reste inscrite à l'ordre du jour de cette session. Elle est inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante et unième session sous réserve que l'Assemblée n'en décide autrement à sa soixantième session.

⁴ Cette question reste inscrite à l'ordre du jour en vue d'être examinée sur notification d'un État Membre.

⁵ Cette question était auparavant intitulée « La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales ».

19. Question de Chypre (résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004)⁴.
20. Agression armée contre la République démocratique du Congo (résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004)⁴.
21. Question des îles Falkland (Malvinas) (résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004)⁴.
22. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti (résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004)⁴.
23. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales (résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004)⁴.
24. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït (résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004)⁴.
25. Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004)⁴.
26. Université pour la paix (résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004).
27. Effets des rayonnements ionisants (résolution 60/98 du 8 décembre 2005).
28. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (résolution 60/99 du 8 décembre 2005).
29. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (résolutions 60/100 à 60/103 du 8 décembre 2005).
30. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (résolutions 60/104 à 60/108 du 8 décembre 2005).
31. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects⁶.
32. Questions relatives à l'information (résolutions 60/109 A et B du 8 décembre 2005).
33. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (résolution 60/110 du 8 décembre 2005).
34. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (résolution 60/111 du 8 décembre 2005).
35. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes

⁶ Cette question reste inscrite à l'ordre du jour de la soixantième session. Elle est inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante et unième session sous réserve que l'Assemblée n'en décide autrement à sa soixantième session.

- internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/112 du 8 décembre 2005).
36. Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes (résolution 60/113 du 8 décembre 2005).
 37. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolutions 60/114 à 60/120 et décision 60/525 du 8 décembre 2005).
 38. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India (décision 60/503 A du 20 septembre 2005).
 39. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (résolution 60/183 du 22 décembre 2005).
 40. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires (résolutions 428 (V) du 14 décembre 1950, 59/171 du 20 décembre 2004 et 60/128 et 60/129 du 16 décembre 2005).

B. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et des récentes conférences des Nations Unies

41. Rapport du Conseil économique et social (art. 13 b); résolutions 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974, 58/231 du 23 décembre 2003 et 60/34 du 30 novembre 2005 de l'Assemblée générale et décision 1982/112 du 26 avril 1982 du Conseil économique et social).
42. Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine (résolutions 58/17 du 3 décembre 2003 et 58/316 du 1^{er} juillet 2004).
43. Culture de paix (résolutions 60/3 du 20 octobre 2005, et 60/10 et 60/11 du 3 novembre 2005).
44. Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain (décision 59/543 du 23 décembre 2004).
45. Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida (résolution S-26/2 du 27 juin 2001).
46. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes⁶.
47. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique (résolution 60/221 du 23 décembre 2005).

-
48. Le sport au service de la paix et du développement (résolution 60/9 du 3 novembre 2005).
 49. Les technologies de l'information et des communications au service du développement (résolution 50/130 du 20 décembre 1995).
 50. Questions de politique macroéconomique :
 - a) Commerce international et développement (résolutions 1995 (XIX) du 30 décembre 1964 et 60/184 du 22 décembre 2005);
 - b) Système financier international et développement (résolution 60/186 du 22 décembre 2005);
 - c) Crise de la dette extérieure et développement (résolution 60/187 du 22 décembre 2005);
 - d) Produits de base (résolution 59/224 du 22 décembre 2004).
 51. Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (résolution 60/188 du 22 décembre 2005).
 52. Développement durable (décision 60/549 du 22 décembre 2005) :
 - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (résolutions 47/191 du 22 décembre 1992 et 60/193 du 22 décembre 2005);
 - b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (résolutions 59/230 du 22 décembre 2004 et 60/194 du 22 décembre 2005);
 - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (résolutions 59/232 du 22 décembre 2004, et 60/195 et 60/196 du 22 décembre 2005);
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (résolution 60/197 du 22 décembre 2005);
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (résolution 60/201 du 22 décembre 2005);
 - f) Convention sur la diversité biologique (résolution 60/202 du 22 décembre 2005);
 - g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa neuvième session extraordinaire (résolutions 2997 (XXVII) du 15 décembre 1972, 59/226 du 22 décembre 2004 et 60/189 du 22 décembre 2005).
 53. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (résolution 60/203 du 22 décembre 2005).

54. Mondialisation et interdépendance :
- a) Mondialisation et interdépendance (résolution 60/204 du 22 décembre 2005);
 - b) Migrations internationales et développement (résolutions 58/208 du 23 décembre 2003, 59/241 du 22 décembre 2004, 60/206 du 22 décembre 2005 et 60/227 du 23 décembre 2005);
 - c) Culture et développement (décision 60/549 du 22 décembre 2005);
 - d) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (résolution 60/207 du 22 décembre 2005);
 - e) Intégration des économies en transition à l'économie mondiale (résolutions 48/181 du 21 décembre 1993 et 59/243 du 22 décembre 2004).
55. Groupes de pays en situation particulière :
- a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (résolutions 59/244 du 22 décembre 2004 et 60/228 du 23 décembre 2005);
 - b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (résolution 60/208 du 22 décembre 2005).
56. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
- a) Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (résolutions 59/246 du 22 décembre 2004 et 60/209 du 22 décembre 2005);
 - b) Coopération pour le développement industriel (résolution 59/249 du 22 décembre 2004).
57. Activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 39/125 du 14 décembre 1984 et décision 60/549 du 22 décembre 2005).
58. Formation et recherche : Université des Nations Unies (résolutions 3081 (XXVIII) du 6 décembre 1973 et 59/253 du 22 décembre 2004).
59. Développement social (décision 60/537 du 16 décembre 2005) :
- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution 60/130 du 16 décembre 2005)⁷;

⁷ Ce point est devenu une question subsidiaire conformément à la décision 60/537 du 16 décembre 2005.

- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (décision 60/537 du 16 décembre 2005)⁷;
 - c) Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous (résolution 59/149 du 20 décembre 2004);
 - d) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (résolution 60/135 du 16 décembre 2005)⁷.
60. Promotion de la femme :
- a) Promotion de la femme (résolutions 34/180 du 18 décembre 1979, 39/125 du 14 décembre 1984, 45/124 du 14 décembre 1990, 59/164 et 59/166 du 20 décembre 2004, 60/136 et 60/140 du 16 décembre 2005 et 60/230 du 23 décembre 2005);
 - b) Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » (résolutions 50/203 du 22 décembre 1995 et 52/100 du 12 décembre 1997)⁷.

C. Développement de l'Afrique

61. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :
- a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international (résolution 60/222 du 23 décembre 2005);
 - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (résolution 60/223 du 23 décembre 2005).

D. Promotion des droits de l'homme

62. Promotion et protection des droits de l'enfant :
- a) Promotion et protection des droits de l'enfant (résolutions 44/25 du 20 novembre 1989 et 60/231 du 23 décembre 2005);
 - b) Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (résolution 58/282 du 9 février 2004 et décision 60/537 du 16 décembre 2005).
63. Questions autochtones :
- a) Questions autochtones (résolution 60/142 du 16 décembre 2005);
 - b) Deuxième Décennie internationale des populations autochtones (résolution 60/142 du 16 décembre 2005).

64. Élimination du racisme et de la discrimination raciale :
- a) Élimination du racisme et de la discrimination raciale (résolutions 2106 A (XX) du 21 décembre 1965, 3380 (XXX) du 10 novembre 1975, 59/176 et 59/177 du 20 décembre 2004, et 60/143 et 60/144 du 16 décembre 2005);
 - b) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (décision 60/537 du 16 décembre 2005).
65. Droit des peuples à l'autodétermination (résolution 60/145 du 16 décembre 2005).
66. Promotion et protection des droits de l'homme :
- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme (résolutions 2200 A (XXI) du 16 décembre 1966, 39/46 du 10 décembre 1984, 59/262 du 23 décembre 2004 et 60/148 du 16 décembre 2005);
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales (résolutions 59/186, 59/189, 59/190, 59/193, 59/196, 59/197, 59/200, 59/203 et 59/204 du 20 décembre 2004, 60/150 à 60/153, 60/155 à 60/158, 60/161, 60/165, 60/166 et 60/169 du 16 décembre 2005 et 60/232 du 23 décembre 2005);
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux (résolutions 60/170 à 60/172 et 60/174 du 16 décembre 2005 et 60/233 du 23 décembre 2005);
 - d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne (résolutions 48/121 et 48/141 du 20 décembre 1993).

E. Coordination efficace des opérations d'assistance humanitaire

67. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale (résolutions 46/182 du 19 décembre 1991, 60/13 et 60/15 du 14 novembre 2005 et 60/123 du 15 décembre 2005) :
- a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (résolutions 60/124 et 60/125 du 15 décembre 2005);
 - b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions (résolutions 59/214 à 59/216 et 59/219 du 22 décembre 2004, et 60/219 et 60/220 du 22 décembre 2005);
 - c) Participation de volontaires, les « Casques blancs », aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par l'Organisation des Nations Unies (résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004);
 - d) Assistance au peuple palestinien (résolution 60/126 du 15 décembre 2005).

F. Promotion de la justice et du droit international

68. Rapport de la Cour internationale de Justice [art. 13 b)].
69. Les océans et le droit de la mer :
 - a) Les océans et le droit de la mer (résolutions 49/28 du 6 décembre 1994, 59/24 du 17 novembre 2004 et 60/30 du 29 novembre 2005);
 - b) La viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et de stocks de poissons grands migrateurs, et d'instruments connexes (résolutions 58/14 du 24 novembre 2003, 59/25 du 17 novembre 2004 et 60/31 du 29 novembre 2005).
70. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (résolution 955 (1994) du Conseil de sécurité, en date du 8 novembre 1994, et décision 60/505 de l'Assemblée générale, en date du 10 octobre 2005).
71. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (résolution 827 (1993) du Conseil de sécurité, en date du 25 mai 1993, et décision 60/506 de l'Assemblée générale, en date du 10 octobre 2005).
72. Rapport de la Cour pénale internationale (résolution 60/29 du 23 novembre 2005).
73. État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés (résolution 59/36 du 2 décembre 2004).
74. Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires (résolution 59/37 du 2 décembre 2004).
75. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trente-neuvième session (résolutions 2205 (XXI) du 17 décembre 1966 et 60/20 du 23 novembre 2005).
76. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquante-huitième session (résolution 60/22 du 23 novembre 2005).
77. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (résolution 60/23 du 23 novembre 2005).

G. Désarmement

78. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (résolutions 1145 (XII) du 14 novembre 1957 et 60/6 du 31 octobre 2005).
79. Réduction des budgets militaires (résolution 60/44 du 8 décembre 2005).
80. Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est (résolution 59/59 du 3 décembre 2004).
81. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification (résolution 59/60 du 3 décembre 2004).
82. Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale (résolution 60/45 du 8 décembre 2005).
83. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement (résolution 60/51 du 8 décembre 2005).
84. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (résolution 60/52 du 8 décembre 2005).
85. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (résolution 60/53 du 8 décembre 2005).
86. Prévention d'une course aux armements dans l'espace (résolution 60/54 du 8 décembre 2005).
87. Désarmement général et complet :
 - a) Notification des essais nucléaires (résolution 42/38 C du 30 novembre 1987);
 - b) Missiles (résolution 59/67 du 3 décembre 2004 et décision 60/515 du 8 décembre 2005);
 - c) Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 (résolution 59/70 du 3 décembre 2004);
 - d) Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie (résolution 59/73 du 3 décembre 2004);
 - e) Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement (résolution 59/82 du 3 décembre 2004);
 - f) Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (résolution 59/93 du 3 décembre 2004);
 - g) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire (résolution 60/56 du 8 décembre 2005);
 - h) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires (résolution 60/58 du 8 décembre 2005);
 - i) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération (résolution 60/59 du 8 décembre 2005);

- j) Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements (résolution 60/60 du 8 décembre 2005);
- k) Relation entre le désarmement et le développement (résolution 60/61 du 8 décembre 2005);
- l) Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques (résolution 60/62 du 8 décembre 2005);
- m) Désarmement régional (résolution 60/63 du 8 décembre 2005);
- n) Mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional (résolution 60/64 du 8 décembre 2005);
- o) Mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance dans les activités spatiales (résolution 60/66 du 8 décembre 2005);
- p) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (résolution 60/67 du 8 décembre 2005);
- q) Désarmement nucléaire (résolution 60/70 du 8 décembre 2005);
- r) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre (résolution 60/71 du 8 décembre 2005);
- s) Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus (résolution 60/74 du 8 décembre 2005);
- t) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional (résolution 60/75 du 8 décembre 2005);
- u) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* (résolution 60/76 du 8 décembre 2005);
- v) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive (résolution 60/78 du 8 décembre 2005);
- w) Réduction du danger nucléaire (résolution 60/79 du 8 décembre 2005);
- x) Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (résolution 60/80 du 8 décembre 2005);
- y) Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (résolution 60/81 du 8 décembre 2005);
- z) Information sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques (résolution 60/82 du 8 décembre 2005);
- aa) Transparence dans le domaine des armements (résolution 60/226 du 23 décembre 2005);
- bb) Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale (décision 60/516 du 8 décembre 2005);

- cc) Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire (décision 60/517 du 8 décembre 2005);
 - dd) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (décision 60/518 du 8 décembre 2005).
88. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
- a) Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement (résolution 59/97 du 3 décembre 2004);
 - b) Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement (résolution 59/103 du 3 décembre 2004);
 - c) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement (résolution 60/83 du 8 décembre 2005);
 - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (résolution 60/84 du 8 décembre 2005);
 - e) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (résolution 60/85 du 8 décembre 2005);
 - f) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (résolution 60/86 du 8 décembre 2005);
 - g) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (résolution 60/87 du 8 décembre 2005);
 - h) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (résolution 60/88 du 8 décembre 2005).
89. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :
- a) Conseil consultatif pour les questions de désarmement (résolution 38/183 O du 20 décembre 1983);
 - b) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (résolution 39/148 H du 17 décembre 1984);
 - c) Rapport de la Conférence du désarmement (résolutions 60/46 et 60/90 du 8 décembre 2005);
 - d) Rapport de la Commission du désarmement (résolution 60/91 du 8 décembre 2005).
90. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient (résolution 60/92 du 8 décembre 2005).
91. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (résolution 60/93 du 8 décembre 2005).

92. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (résolution 60/94 du 8 décembre 2005).
93. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (résolution 60/95 du 8 décembre 2005).
94. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (résolution 60/96 du 8 décembre 2005).

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

95. Prévention du crime et justice pénale (résolutions 60/175 à 60/177 du 16 décembre 2005).
96. Contrôle international des drogues (résolution 60/178 du 16 décembre 2005).
97. Mesures visant à éliminer le terrorisme international (résolution 60/43 du 8 décembre 2005).

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

98. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (art. 49).
99. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (art. 13 a) et 48; résolutions 47/120 B du 20 septembre 1993 et 51/241 du 31 juillet 1997).
100. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
 - a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité (art. 142; décision 60/403 du 10 octobre 2005);
 - b) Élection de 18 membres du Conseil économique et social (art. 145; décision 60/404 du 17 octobre 2005).
101. Nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (art. 141; résolution 55/277 du 29 juin 2001).
102. Élections aux sièges devenus vacants des organes subsidiaires et autres élections :
 - a) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination (résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social, en date du 14 mai 1976, et décision 60/405 de l'Assemblée générale, en date du 3 novembre 2005);
 - b) Élection de 30 membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (décisions 55/308 du 16 octobre 2000 et 58/407 du 17 novembre 2003);

- c) Élection des membres de la Commission du droit international (décision 56/311 du 7 novembre 2001).
103. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :
- a) Nomination de membres du Comité des conférences (résolution 43/222 B du 21 décembre 1988 et décision 60/407 du 3 novembre 2005);
 - b) Nomination de membres du Corps commun d'inspection (résolution 31/192 du 22 décembre 1976 et décisions 58/422 du 5 août 2004, 59/416 A du 28 avril 2005 et 59/416 B du 24 août 2005);
 - c) Nomination de membres du Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (décision 58/416 du 17 décembre 2003);
 - d) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (art. 155; décision 60/410 du 23 novembre 2005);
 - e) Nomination de membres du Comité des contributions (art. 158; décision 60/411 du 23 novembre 2005);
 - f) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements (résolution 155 (II) du 15 novembre 1947 et décision 60/412 du 23 novembre 2005);
 - g) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies (résolutions 351 A (IV) du 24 novembre 1949, 55/159 du 12 décembre 2000 et 59/283 du 13 avril 2005, et décision 59/410 du 8 décembre 2004);
 - h) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale (résolution 3357 (XXIX) du 18 décembre 1974) :
 - i) Nomination de membres de la Commission (décision 60/414 du 23 novembre 2005);
 - ii) Désignation du Président et du Vice-Président de la Commission (décision 57/410 du 4 décembre 2002).
104. Élection des juges du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (résolution 955 (1994) du 8 novembre 1994 du Conseil de sécurité, et décisions 57/414 A du 31 janvier 2003, 57/414 B du 22 mai 2003 et 57/414 C du 25 juin 2003 de l'Assemblée générale).
105. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (art. 136).

106. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres :

- a) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine (résolution 59/213 du 20 décembre 2004);
- b) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (résolution 59/3 du 22 octobre 2004);
- c) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (résolution 59/5 du 22 octobre 2004);
- d) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (résolution 59/259 du 23 décembre 2004);
- e) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes (résolution 59/138 du 10 décembre 2004);
- f) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise (résolution 59/21 du 8 novembre 2004);
- g) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe (résolution 59/139 du 10 décembre 2004);
- h) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États d'Afrique centrale (résolution 59/310 du 14 juillet 2005);
- i) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique (résolution 59/4 du 22 octobre 2004);
- j) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la francophonie (résolution 59/22 du 8 novembre 2004);
- k) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire (résolution 59/19 du 8 novembre 2004);
- l) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain (résolution 59/258 du 23 décembre 2004);
- m) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes (résolution 59/9 du 22 octobre 2004);
- n) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (résolution 59/7 du 22 octobre 2004);
- o) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (résolution 55/285 du 7 septembre 2001);
- p) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains (résolution 59/257 du 23 décembre 2004);
- q) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique (résolution 59/8 du 22 octobre 2004);

- r) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique (résolution 59/20 du 8 novembre 2004);
 - s) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (résolution 59/6 du 22 octobre 2004);
 - t) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe (résolution 59/140 du 15 décembre 2004).
107. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (décision 60/510 du 3 novembre 2005).
108. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004)⁸.
109. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes⁶.
110. Renforcement du système des Nations Unies³.
111. Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire (résolution 60/35 du 30 novembre 2005).
112. Multilinguisme (résolution 59/309 du 22 juin 2005).
113. Rapport de la Commission de consolidation de la paix (résolution 60/180 du 20 décembre 2005).
114. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (résolutions 59/264 A du 23 décembre 2004 et 60/234 du 23 décembre 2005) :
- a) Organisation des Nations Unies;
 - b) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - c) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - d) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
 - e) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - f) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - g) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - h) Fonds des Nations Unies pour la population;
 - i) Programme des Nations Unies pour les établissements humains;
 - j) Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues;
 - k) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

⁸ Cette question n'a pas encore été examinée par l'Assemblée générale à sa soixantième session.

- l) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991;
 - m) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994;
 - n) Plan-cadre d'équipement.
115. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (résolutions 57/281 B du 18 juin 2003, 59/270 du 23 décembre 2004 et 60/235 du 23 décembre 2005).
 116. Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (résolutions 56/270 du 27 mars 2002, 57/292 du 20 décembre 2002, 59/276 du 23 décembre 2004, 59/282 du 13 avril 2005, 60/197 et 60/201 du 22 décembre 2005 et 60/246 à 60/250 du 23 décembre 2005, et décision 57/589 du 18 juin 2003).
 117. Planification de programmes⁶.
 118. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies⁶.
 119. Coordination administrative et budgétaire de l'Organisation des Nations Unies avec les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique (décision 47/449 du 22 décembre 1992).
 120. Plan des conférences (résolution 60/236 du 23 décembre 2005).
 121. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/237 du 23 décembre 2005).
 122. Gestion des ressources humaines (résolutions 57/281 B du 18 juin 2003, 57/305 du 15 avril 2003, 59/266 et 59/270 du 23 décembre 2004, 59/296 du 22 juin 2005 et 60/238 du 23 décembre 2005).
 123. Corps commun d'inspection (résolutions 55/230 du 23 décembre 2000 et 59/267 du 23 décembre 2004).
 124. Régime commun des Nations Unies⁶.
 125. Régime des pensions des Nations Unies (résolutions 46/220 du 20 décembre 1991 et 59/269 du 23 décembre 2004).
 126. Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (résolutions 48/218 B du 29 juillet 1994, 54/244 du 23 décembre 1999 et 59/272 du 23 décembre 2004).
 127. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (résolution 59/283 du 13 avril 2005)⁸.
 128. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre

- le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (résolutions 55/226 du 23 décembre 2000 et 60/241 du 23 décembre 2005).
129. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (résolutions 55/225 A du 23 décembre 2000 et 60/243 du 23 décembre 2005).
 130. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies (résolutions 55/235 du 23 décembre 2000 et 58/256 du 23 décembre 2003).
 131. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (résolutions 49/233 A du 23 décembre 1994 et 59/296 du 22 juin 2005).
 132. Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi³.
 133. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (résolution 60/17 du 23 novembre 2005).
 134. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre³.
 135. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (résolution 60/121 du 8 décembre 2005).
 136. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental³.
 137. Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental³.
 138. Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée³.
 139. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie³.
 140. Financement de la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti (résolution 60/18 du 23 novembre 2005).
 141. Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité³ :
 - a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït;
 - b) Activités diverses.
 142. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo³.
 143. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria³.
 144. Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient³ :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
 145. Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone³.
 146. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan (résolution 60/122 du 8 décembre 2005).

147. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental³.
 148. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (résolution 60/24 du 23 novembre 2005).
-